

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

**Présents** : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Lavallard O et Leber N.  
Mrs Dovergne A., Damay D, et Senée F.

**Absents** : Mrs Duponchelle E. et Mazurier T

Secrétaire de séance : Mme Mayline Hanosset

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2016**

#### **I. TRAVAUX MAIRIE**

Le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour la création/réhabilitation d'une nouvelle mairie conforme aux normes d'accessibilité.

Considérant que dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

- Le montant total est inférieur à 90 000 € HT
- Chaque entreprise sollicitée a eu le même cahier des charges et 2 visites sur site
- 3 devis ont été établis pour chaque lot
- 6 lots ont été définis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir les entreprises suivantes

➤	<b>LOT 1 Aménagements extérieurs</b>	AMBROISE PAYSAGE	6 561.53 €
➤	<b>LOT 2 Maçonnerie</b>	FRAMBOURG	9 210.20 €
➤	<b>LOT 3 Plomberie</b>	VIGOUR	12 511.30 €
➤	<b>LOT 4 Électricité</b>	LAIGNIER	11 666.80 €
➤	<b>LOT 5 Couverture</b>	MAZURIER	11 722.64 €
➤	<b>LOT 6 Plaquiste</b>	GAJ 80	27 036 €
➤	<b>LOT 7 Élévateur handicapé</b>	HANDICAP ACCES	<u>8 000 €</u>

Soit un total de 86 708.47 €

Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes relatifs à ces travaux.

Les entreprises non retenues seront informées par courrier, puis 15 jours plus tard, les entreprises choisies seront invitées par courrier à venir signer leur acte d'engagement en mairie

**Délib.N° 01 - 11052016 – 80237**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la mairie actuelle.

**Délib.N° 02 - 11052016 – 80237**

## **II. DOSSIER POLITIQUE TRANSITOIRE 2016**

Dans le cadre de la politique transitoire 2016 mise en place par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité une aide financière de 15 000 € pour la création/réhabilitation d'une nouvelle mairie conforme aux règles d'accessibilité.

Le plan de financement est établi comme suit :

➤ **Coût de l'opération** : 103 810.47 €

- DETR 30% : 31 143 €
- Conseil Départemental : 15 000 €
- Commune : 57 667 .47 €

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de commencement anticipé des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les papiers nécessaires.

**Délib.N° 03 - 11052016 – 80237**

## **III. EMPRUNT**

- Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le renouvellement partiel d'une ligne de crédit d'un montant de 50 000 € au taux de 1.20%, les frais de dossier étant de 150 €.

**Délib.N° 04 - 11052016 – 80237**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité un prêt à taux fixe d'un montant de 80 000 € sur 10 ans, avec périodicité trimestrielle au taux de 1.24 % soit une échéance de 2 129.66 € par trimestre, les frais de dossier s'élevant à 150 €.

**Délib.N° 05 - 11052016 – 80237**

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant l'arrêté de Monsieur le Préfet, accepte à l'unanimité la fusion CCALM – Val de Noye.

**Délib.N° 06 - 11052016 – 80237**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue à la CCALM, seule habilitée statutairement, le projet de modification simplifiée du PLU concernant un déclassement d'emplacements réservés.

**Délib.N° 07 - 11052016 – 80237**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée à l'unanimité un poste d'Agent Technique Principal de 2nde classe à raison de 35h heures hebdomadaire dans le tableau des effectifs qui remplacerait, le cas échéant le poste d'Agent Technique de 1ère classe.

**Délib.N° 08 - 11052016 – 80237**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer une convention avec l'AFR de Démuin, le chemin rural dit de la « Moet » et à gauche du chemin de Moreuil, étant concédé à l'AFR pour une durée de 30 ans.

**Délib.N° 09 - 11052016 – 80237**

- Il est proposé de renouveler la manifestation « nettoyon la nature » le 24/09 de 9h30 à 12h30
- Proposition d'organisation d'une bourse puériculture/ échanges de plantes
- Un courrier de Maitre Wacquet nous informe que Saint Louis Sucre a fait appel de la décision du Tribunal Administratif.

La séance est close à 22 H 00 et comporte 9 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

F.Sené

D. Damay

OLavallard